

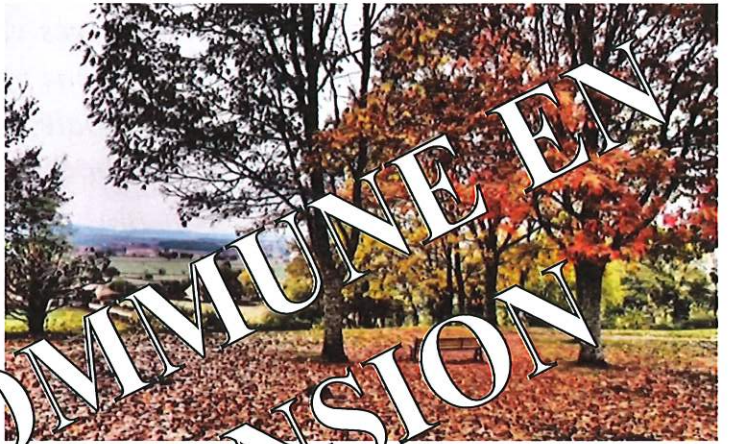
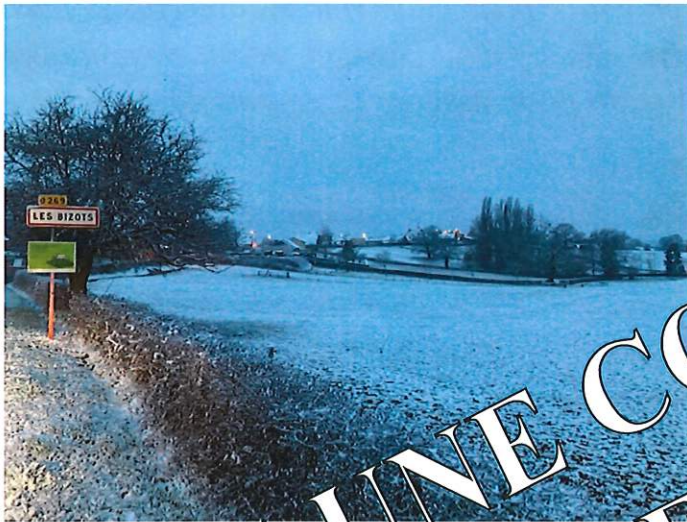
L'Écho des Bizots

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALE

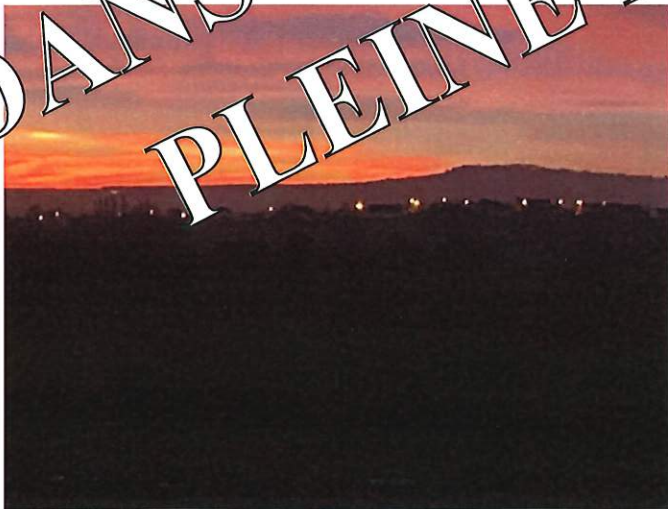


N°1

Bienvenue



DANS UNE COMMUNE EN
PLEINE EXPANSION



2021

LE MOT DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS



Bizotins, Bizotines,

2020 a été l'année du renouvellement du Conseil Municipal. La nouvelle équipe et moi-même tenons à vous remercier pour l'ensemble de vos suffrages et vos encouragements donnés lors des élections du 15 mars 2020.

*2020 est aujourd'hui une page qui se tourne. Malheureusement avec des conséquences financières importantes pour notre commune. Les recettes non perçues et les dépenses obligatoires suite aux préconisations du gouvernement **s'élèvent à 17 974.27 Euros**. Les choix de développement économiques sont difficiles à gérer.*

2021 commence avec des difficultés mais nous essaierons de les surmonter. Nous gardons l'espoir que toute cette crise s'améliore très vite et nous invitons tout le monde à continuer à respecter les règles sanitaires. Nous mettons tout en œuvre pour maintenir les objectifs prévus. Soyez certains que toute l'équipe municipale, comme elle s'y était engagée est au travail, avec les agents municipaux qui œuvrent main dans la main pour assurer la continuité du service public. Je les en remercie très fortement.

Nous devons apprendre à vivre avec cette crise. Le retour à la « normale » n'est pas pour demain, il faut vivre avec des précautions, mais vivons ! Souhaitons que l'entraide déployée, le regain d'intérêt pour le milieu rural, les circuits-courts et les produits locaux perdurent bien au-delà de cette crise. Une pensée aussi, à toutes nos associations sportives et culturelles, privées de leurs loisirs favoris, à nos anciens privés de leur famille, à nos plus jeunes qui doivent eux aussi subir cette crise....



Les heures d'ouverture au public de la mairie sont : Lundi de 13H à 18H. Mardi de 8H à 13H. Jeudi 14H à 17H. Vendredi 13H à 17H.



mairie.lesbizots@wanadoo.fr

Tél : 03.85.55.72.31 / Fax : 03.85.55.05.03

Pour toutes informations merci de consulter notre site internet :

www.les-bizots.fr



Pour tous renseignements concernant la Communauté Urbaine Creusot Montceau, n'hésitez pas, appelez le numéro vert suivant, l'appel est gratuit : **0800 216 316**
Numéro de la Communauté : 03-85-77-51-51



Responsable de la publication, de la photographie et de la rédaction : Jean-Paul LUARD.

Imprimé par nos soins et ne pas jeter sur le domaine public. Dépôt légal : 1149.

Compte-rendu du conseil municipal



Séance du 8 mars 2021

(Vous pouvez retrouver tous les détails de cette séance sur notre site internet)

Au vu des circonstances sanitaires actuelles et des gestes barrières à respecter, seuls les membres du Conseil Municipal peuvent assister à cette séance.

Désignation du secrétaire de séance / Adoption du compte rendu de la séance du 30 novembre 2020 / **Délibération (1-2021)** : Approbation du compte de gestion 2020 / **Délibération (2-2021)** : Approbation du compte administratif 2020 / **Délibération (3-2021)** : Affectation du résultat / **Délibération (4-2021)** : Vote du budget primitif 2021 / **Délibération (5-2021)** : Subventions 2021 aux associations / **Délibération (6-2021)** : Vote des bases d'imposition 2021 / **Délibération (7-2021)** : Fixation du tarif au titre du stationnement sur la voie publique des taxis / **Délibération (8-2021)** : Amortissement Achat matériel informatique EPN / **Délibération (9-2021)** : Demande de subvention au titre de la DETR / **Délibération (10-2021)** : Modification de l'emprunt pour l'achat du camion / **Délibération (11-2021)** : Avis du Conseil Municipal pour l'organisation du temps scolaire / **Délibération (12-2021)** : Adhésion aux missions optionnelles du CDG 71 – Convention Cadre / **Délibération (13-2021)** : Suppression Régie EPN / **Délibération (14-2021)** : Annulation des loyers du CHI GONG et TAP UP FIT 84 / **Délibération (15-2021)** : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde / **Délibération (16-2021)** : Pacte de Gouvernance CUCM / **Délibération (17-2021)** : Validation du projet pour la nouvelle mairie / **Délibération (18-2021)** : Avenant de prolongation des conventions d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire – CDG71 / **Délibération (19-2021)** : Suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe / **Délibération (20-2021)** : Modification du tableau des effectifs/ Informations diverses : Renouvellement contrat PEC / Bilan financier COVID 2020 / Rencontre avec la CAF / Conseil d'école / Appel à projet numérique / Effondrement du mur de la Maison Pour Tous / Elections Régionales et Départementales /

ELECTIONS EN 2021

Les électeurs français inscrits sur les listes électorales élisent des conseillers régionaux et départementaux pour une durée de 6 ans. Les prochaines élections sont prévues en juin 2021. Les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaires et proportionnels. Pour chaque canton, le conseiller,(femme-homme) est élu au scrutin majoritaire à 2 tours.

REGLEMENTATION URBANISME

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUIH) est entré en vigueur le 24 juillet 2020

Vous avez un projet de construction ou travaux. En fonction de la nature des travaux, votre projet peut être soumis à un permis ou une déclaration préalable.

Les formulaires de demande d'autorisation d'urbanisme peuvent être retirés en mairie ou être téléchargés sur le site : <https://www.service-public.fr>

Les différentes autorisations :

- **La déclaration préalable :**
- La modification de l'aspect extérieur, construction nouvelle, extension, piscines, changement de destination.
- **Permis de construire :**
- Une construction nouvelle, une extension dans les zones A et N.
- Un changement de destination avec modification de façade ou des structures porteuses
- **Le recours à un architecte**, est obligatoire pour toute demande déposée par une personne morale et lorsque la demande est déposée par un particulier qui construit pour lui-même

Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à déposer à la Mairie. Préalablement au dépôt de la demande, la mairie peut vous communiquer les coordonnées du service du droit des sols de la communauté urbaine.

LES FINANCES 2021

Toutes les délibérations budgétaires ont été validées par la commission des finances le 1^{er} mars 2021 en présence de M. PATAIN Olivier, Conseiller aux décideurs locaux.

Le Compte administratif 2020 :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	38 451.67			62 820.66	38 451.67	62 820.66
Opérations de l'exercice	92 641.62	66 447.97	297 338.19	328 491.46	389 979.81	394 939.43
Total	131 093.29	66 447.97	297 338.19	391 312.12	428 431.48	457 760.09
Résultats de clôture	64 645.32			93 973.93		29 328.61
Reste à Réaliser						
Total Cumulé	64 645.32			93 973.93		29 328.61
Résultat définitif	64 645.32			93 973.93		29 328.61

Vote du budget primitif 2021 :

En Fonctionnement : Dépenses : 366 211.78 € Recettes : 366 211.78 € En Investissement Dépenses : 167 687.25 € Recettes : 167 687.25 €	Soit un total de : Dépenses : 533 899.03 € Recettes 533 899.03 €
Subventions 2021 aux associations : - CCAS : 2 600 € - Comité de liaison de Blanzay : 40 € - Association fêtes des voisins : 50 € - FNACA de Blanzay : 40 € - Harmonie et Batterie Fanfare de Blanzay : 100 € - Syndicat initiative maisons fleuries Le Creusot : 150 € - Foyer Rural (section garderie) : 3 750 € - Restaurant scolaire : 6 000 € - Coopérative scolaire des BIZOTS : 1 000 €	Soit un total de : 13 730 € avec le CCAS et 11 130 € sans le CCAS
Vote des bases d'imposition <u>Pour rappel : bases d'imposition 2020 :</u> Taxe foncière (bâti) : 23.92 % Taxe foncière (non bâti) : 56.20 % <u>Bases imposition votées 2021 :</u> Taxe foncière (bâti) : 44.6 % (24.52 % + 20.08 %) Taxe foncière (non bâti) : 57.61 %	En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, la part départementale de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) est transférées aux communes dès 2021 par majoration du taux communal de référence pour compenser la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales. S'agissant du département de Saône-et-Loire, la part départementale de TFPB qui est transférée à la commune des Bizots s'élève à 20.08 % .

Demande de subvention au titre de la DETR

Le Maire rappelle l'effondrement du mur de la « Maison Pour Tous » en date du 23 janvier 2021. Après avoir rappelé le montant prévisionnel du devis demandé pour ce projet, s'élevant à 18 012.50 € HT et 19 813.75 € TTC, Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer en vue d'obtenir une subvention de l'état au titre de la DETR 2021, soit 60 % du montant prévisionnel HT des travaux correspondant soit 10 808 €. Le Conseil Municipal a émis un avis favorable concernant cette demande de financement.

Bilan financier COVID année 2020

FOURNISSEURS		ACHATS		MONTANTS
TOTAL		Produits désinfectants, gel, masques, désinfection des locaux....		5014.60 €
	TARIF D'UNE LOCATION	LOCATIONS NON LOUEES	PERTE	
CHALET	220 €	16	3 520 €	
SALLE DES FÊTES	300 €	20	6 000 €	
TOTAL			9 520 €	
MOIS	NBRE D'HEURE COMPLEMENTAIRES AGENTS			COÛT COMMUNE
MAI	8 JOURS X 1H30 = 12 H			172.31 €
JUIN	16 JOURS X 1H30 = 24 H			343.87 €
JUILLET	2 JOURS X 1H30 = 3 H			43.20 €
TOTAL		559.38 €		
ANNULATION DES LOYERS		TOTAL		
TOTAL		1780.37 €		
NBRES D'HEURE EFFECTUEES PAR LES AGENTS (DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA REPRISE DE L'ECOLE ET GESTION DU COVID) SUR LEUR TEMPS DE TRAVAIL				COÛTS INDIRECTS
68 H				1099.92 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES ET PERTES				17 974.27 €

CORONAVIRUS

Durant le confinement et le couvre-feu :

FERMETURE DE LA MAIRIE A 17H

*Port du masque obligatoire

*Pas plus d'une personne en même temps à l'accueil de la mairie

*Prendre RDV pour vos dossiers importants

(urbanisme, ccas, recherches d'Etat Civil...)

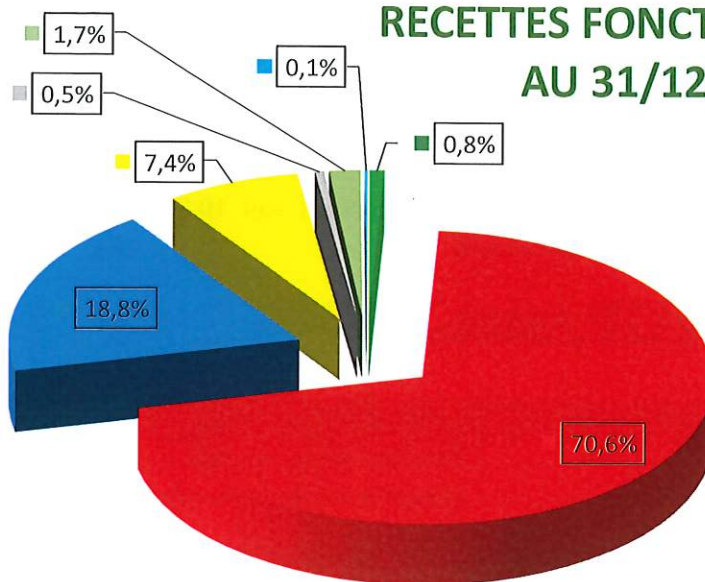
*Privilégier les demandes non urgentes par mail ou appel téléphonique

MERCI BEAUCOUP

COVID-19

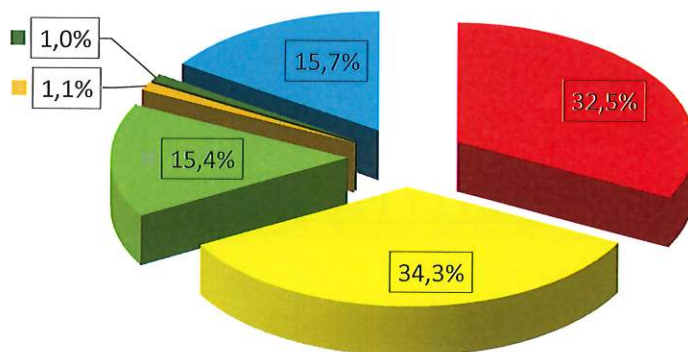
Ensemble,
protégeons-nous
contre le virus.

RECETTES FONCTIONNEMENT AU 31/12/2020



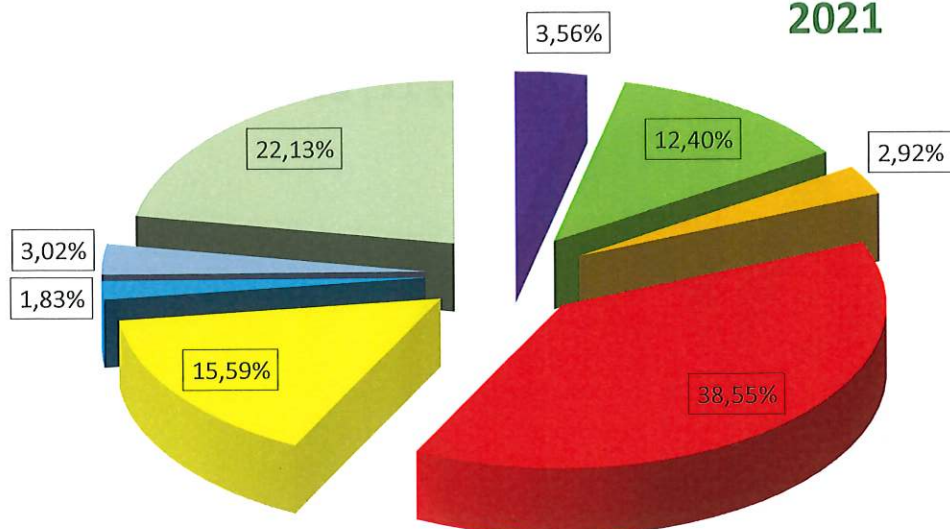
SECTION	PRODUITS DOMANIAUX	IMPOTS ET TAXES	DGF DOT SOLIDARITE	AUTRES PRODUITS DE GESTION	PRODUITS EXCEPTIONNELS	TRANSFERT CHARGES	REMBOURSEMENT CHARGES	TOTAL RECETTES
RECETTES INVESTISSEMENT	2733,22	231979,36	61720,28	24236,46	1667,59	5699,55	455,00	328491,46
POURCENTAGE	0,8	70,6	18,8	7,4	0,5	1,7	0,1	100,0

DEPENSES FONCTIONNEMENT AU 31/12/2020



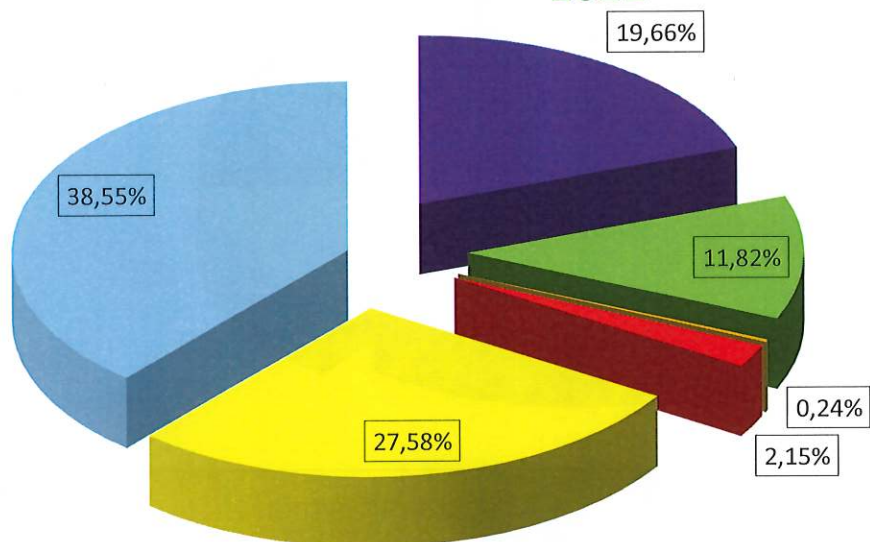
SECTION	CHARGES A CARACTERE GENERAL	CHARGES DE PERSONNEL	AUTRE CHARGES DE GESTION	CHARGES FINANCIERES	CHARGES EMPRUNT	REVERSEMENT SUR RECETTES	TOTAL DEPENSES
DEPENSES	96655,50	102005,94	45816,92	3223,71	3066,00	46570,12	297338,19
POURCENTAGE	32,5	34,3	15,4	1,1	1,0	15,7	100,0

INVESTISSEMENT PREVISIONNEL RECETTES 2021



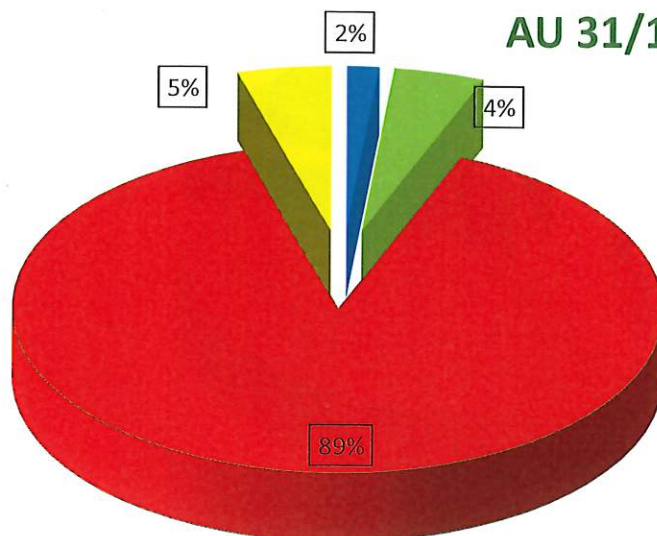
SECTION	FCTVA	AUTRES RECETTES	SUBVENTIONS EQUIPEMENT	AFFECTATION RESULTAT	EMPRUNT	REFINANCEMENT DETTE	AMORTISSEMENT LOGICIEL	VIREMENT POSSIBLE DE SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL RECETTES
RECETTES INVESTISSEMENT	5968,15	20800,00	4894,75	64645,32	26148,00	3066,00	5057,00	37108,03	167687,25
POURCENTAGE	3,6	12,4	2,9	38,6	15,6	1,8	3,0	22,1	100,0

INVESTISSEMENT PREVISIONNEL DEPENSES 2021



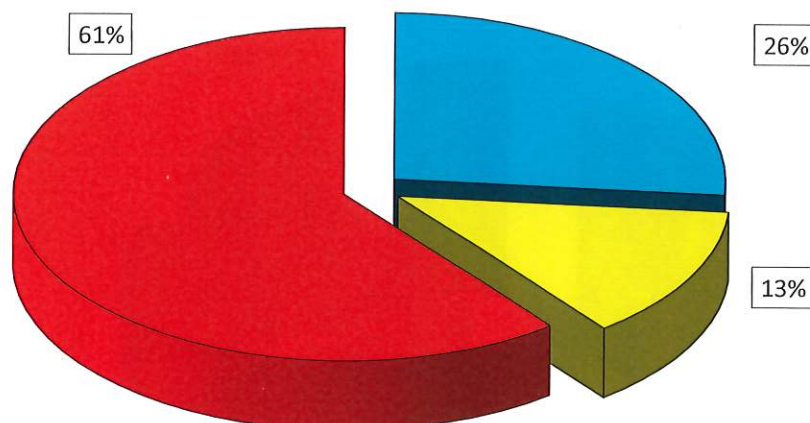
SECTION	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS EN COURS	AUTRES DEPENSES	FRAIS ETUDES	EMPRUNT	DEFICIT INVESTISSEMENT	TOTAL DEPENSES
RECETTES INVESTISSEMENT	32971,86	19813,75	400,00	3600,00	46256,32	64645,32	167687,25
POURCENTAGE	19,7	11,8	0,2	2,1	27,6	38,6	100,0

INVESTISSEMENT RECETTES AU 31/12/2020



SECTION	FCTVA	AUTRES RECETTES	AFFECTATION RESULTAT -1	REFINANCEMENT DETTE	TOTAL RECETTES
RECETTES INVESTISSEMENT	1063,00	3020,00	59298,97	3066,00	66447,97
POURCENTAGE	1,6	4,5	89,2	4,6	100

INVESTISSEMENT DEPENSES AU 31/12/2020



SECTION	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS EN COURS	EMPRUNTS ET DETTES DONT FCTVA	TOTAL DEPENSES
DEPENSES INVESTISSEMENT	24382,30	12000,00	56259,32	92641,62
POURCENTAGE	26,3	13,0	60,7	100

Etat Civil 2021

C'est une figure emblématique des Amis d'Antoine Pelletier qui nous a quitté le 21 février 2021. En effet le 11 février 2021, Joseph Gallo fut victime d'un arrêt cardiaque lors d'une sortie d'entraînement. Hospitalisé à Dijon depuis, il est finalement décédé ce dimanche 21 février 2021, jour de son 59^e anniversaire. Notre émotion est grande à l'heure de te dire au revoir. Les Amis d'Antoine Pelletier dont tu étais leur président depuis 2008 sont aujourd'hui seuls. Tu avais su nous motiver, nous écouter et nous booster quand il le fallait. Allant toujours de l'avant, sans jamais te plaindre, tu avais de grandes qualités humaines. Ton altruisme faisait que ta compagnie était recherchée et très appréciée de tous. Ton amitié fidèle et inconditionnelle va grandement nous manquer. Tu étais l'ami, toujours disponible, à l'écoute des autres. Tu savais cultiver l'amitié. Être ton ami, c'était être de la famille, par ta façon d'être, ton rapport aux autres et ta conception de l'existence. Tu avais de ce fait réussi ta vie. A chaque événement, que nous organiserons. Avec cette disparition, la commune des BIZOTS perd un grand Homme qui aura marqué la vie locale. A sa famille et ses proches, la commune présente ses plus sincères condoléances.



CCAS 2021

Nouvelles activités du CCAS : la Municipalité n'a pas voté cette année de subvention pour l'association du Foyer Rural afin de financer le repas des aînés. En effet, cette somme sera à disposition des membres du CCAS qui souhaitent s'investir dans cette reconnaissance auprès des aînés. Les membres du CCAS proposent plusieurs idées : repas de fin d'année au Restaurant, repas préparé par un traiteur à la salle des fêtes, bon repas, partage de la galette des rois à la salle des fêtes, (ces manifestations pourraient être éventuellement organisées en semaine).

TARIFS DES SALLES ET AUTRES SERVICES

SALLE DES FETES 100 Personnes	AVEC VAISSELLE	SANS VAISSELLE
Un week-end	350 €	300 €
Un jour	150 €	100 €
BASE DE LOISIRS 100 Personnes	AVEC VAISSELLE	SANS VAISSELLE
Un week-end	250 €	230 €
Un jour	160 €	140 €



INFORMATION CHASSE

La chasse, quelques éléments de réponse à vos éventuelles questions : Chaque Fédération est dotée d'un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), avec une partie importante liée à la sécurité des chasseurs et des non chasseurs.

Ce SDGC (2019/2025) se doit également de respecter les règles nationales de sécurité. A l'aide du lien ci-dessous, vous trouverez l'ensemble du SDGC, et également l'extrait de la partie « sécurité » :

<https://www.chasse-nature-71.fr/le-schema-sdgc>

Marché des Producteurs de Pays en 2021

Le Marché des producteurs n'aura pas lieu cette année aux Bizots.

Il est intéressant que cette manifestation tourne dans les différentes communes de la CUCM pour que toutes les villes et villages profitent de ces marchés.

2021
MARCHÉS
DE
PRODUCTEURS
BIENVENUE à la ferme

100 % Producteurs de nos terroirs

ET TOUTES LES COMMUNES D'ACCUEIL

Agenda des marchés

5 MARS St Vallier Halle Couverte, de 15h à 19h 2 AVRIL Essertenne Salle des Fêtes, de 15h à 19h 7 MAI St Romaln-Sous-Goudron Salle des Fêtes, de 15h à 19h 4 JUIN Le Creusot Maison des Associations Guynemer, de 15h à 19h 2 JUILLET Gélénard Le Bassin, de 15h à 19h	6 AOÛT St Firmin Salle André Blondeau de 17h à 21h Restauration sur place proposée par les producteurs 3 SEPTEMBRE Sanvignes-les-Mines La Trèche, de 15h à 19h 1er OCTOBRE St Laurent d'Andenay Salle des Fêtes, de 15h à 19h 5 NOVEMBRE Montcenis Salle Polyvalente, de 15h à 19h 3 DÉCEMBRE St Béralin-Sous-Sanvignes Salle des Fêtes, de 15h à 19h
--	--

Ils seront présents aux marchés

(Liste non exhaustive. Produits disponibles selon la saison.)

Viandes et volailles La Ferme de Rivault 🌿 Canard et dérivés - agneau et dérivés Autun (71400) - 06 82 33 73 50 La Ferme des Grands Genêts 🌿 Viande bovine et plats cuisinés Detthey (71190) - 06 27 89 45 60 L'Agneau de A à Z 🌿 Viande d'agneau et plats cuisinés, laine, savon au lait de brebis La Grande Verrière (71990) - 06 64 23 95 70 GAEC Limousin Bourgogne 🌿 Viande bovine et farines NOUVEAU Saint Eugène (71320) - 06 20 37 68 22 Sylvain Métral NOUVEAU Viande bovine Essertenne (71510) - 06 50 41 48 92 La Ferme de Novelle NOUVEAU Volailles fermières Martigny-le-Comte (71220) 06 37 95 08 94 Les Plumes de Fontenailles NOUVEAU Volailles fermières Martigny-le-Comte (71220) 06 63 46 36 27 Poissons La Ferme Piscicole du Moulin de la Petite Verrière NOUVEAU Truites et produits dérivés La Petite Verrière (71400) - 03 85 54 13 94 Escargots L'Escargot Aujoux 🌿 Escargots Etrigny (71240) - 06 37 75 84 09 Miel La Miellerie de la Natouze 🌿 Miel, pains d'épices, bonbons, glaces, hydromel, savon. Boyer (71700) - 06 61 10 24 62	Fruits et légumes Les Légumes des Méréandins 🌿 Légumes de saison Charbonnat (71320) - 06 79 26 34 13 Fromages La Chèvrerie des Terres Chaudes Produits laitiers vache et chèvre : fromage, crème, yaourt, glace La Boulaye (71320) - 06 63 33 10 85 La Chèvrerie du Bois Neuf 🌿 Fromages et yaourts de chèvre, fromages et yaourts de vache, crème, beurre, tommes St Béralin/Sanvignes (71300) - 03 85 67 82 92 La Ferme ARDI & Co NOUVEAU Fromages de brebis St Béralin/Sanvignes (71300) - 06 71 69 16 18 Vins Domaine La Pascerette des Vignes 🌿 Vins de Bourgogne Mâcon Milly-Lamartine blanc, rouge et rosé, Bourgogne (bouteilles et BIB) Sologny (71960) - 06 87 28 32 07 Épices Épices Tout Épices - St Laurent d'Andenay (71210) 06 24 02 70 84 Autres Marie-Caramelle... Biscuits, caramels, crèmes, marmelades Boyer (71700) - 06 86 06 59 43 Essence de Fleurs 🌿 Tisanes, gelées, sirops Antully (71400) - 06 82 39 76 13 Savons et cosmétiques La Charrette Bleue 🌿 Savons et cosmétiques au lait d'ânesse Serley (71310) - 03 58 62 75 08 www.bienvenue-a-la-ferme.com
--	---

Conception : Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire - Impression : S2E Impression - Photos non contractuelles - Crédit photo Réseau des Chambres d'agriculture

Rencontre avec Monsieur Le Président du Conseil Départemental

Suite aux différents sinistres des bâtiments communaux, Monsieur le Maire des Bizots a convié vendredi 2 avril 2021, Monsieur ACCARY, Président du Conseil Départemental, pour lui présenter les différents dossiers afin d'obtenir des aides financières. Après la visite des différents bâtiments, Monsieur ACCARY a été très impressionné des dégâts et nous a proposé de constituer deux dossiers (un pour la « Maison Pour Tous » et un autre pour le projet de la Mairie). Une réponse sera donnée rapidement par ces services.



PROJETS COMMUNAUX ET INFORMATIONS

Ecole Robert Gagne

Suite à la circulaire du 1^{er} décembre 2020 :

Le point III de l'article D. 521-12 du code de l'éducation prévoit que la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans. A l'issue de cette période, cette décision peut être renouvelée tous les trois ans après un nouvel examen, en respectant la même procédure.

Cette disposition vise l'organisation de la semaine scolaire de chaque école, que cette organisation s'inscrive dans le cadre général ou dans celui des dérogations possibles.

En référence à cet article, le renouvellement de la procédure relative à l'organisation du temps scolaire pour toutes les écoles qu'elles soient passées sur un rythme hebdomadaire de 4 jours en 2017 ou en 2018, ainsi que pour celles qui sont restées à 4.5 jours, aura lieu le 14 décembre 2020 et le 7 mai 2021.

Le Conseil Municipal Après avoir délibéré décide du maintien de la semaine de 4 jours. La décision sera transmise à Madame La Directrice.



PROJET NUMERIQUE POUR L'ECOLE



Le matériel de l'école Robert Gagne est vétuste et n'est plus adapté à la pédagogie des enfants. Dans le cadre du Plan de relance de l'éducation nationale, est publié un appel à projet national, qui a pour objectif d'aider les collectivités à doter les écoles élémentaires et primaires d'un socle numérique de base, de services et de ressources numériques. Les collectivités retenues bénéficieront d'une subvention de l'Etat correspondant à 50 % ou 70 % des dépenses engagées, selon le cas. Des devis ont été demandés afin d'établir le dossier en collaboration avec l'enseignant référent aux usages du numérique (ERUN) de

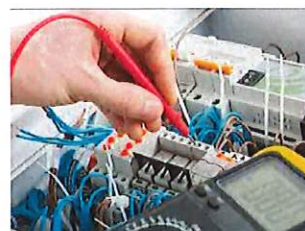
la circonscription du Creusot. La municipalité souhaite acquérir : 10 tablettes tactiles avec les protections et une armoire de recharge, 1 nouveau PC pour les enseignantes, 1 vidéoprojecteur, 1 borne wifi et une souscription à un service numérique. Le montant total inscrit au budget est de 8 000 €. La commune a sollicité une subvention de 4 000 €.

TRAVAUX ECOLE



Pour les vacances de février, l'agent technique a remplacé le tableau de la classe maternelle qui était en bois sur lequel on pouvait écrire à la craie. Suite au conseil d'école la demande était de le remplacer par un tableau métallique blanc. La municipalité a effectué la commande.

Mise aux normes d'électricité, et sécurité incendie dans la cour de l'école.



L'EPN (Espace Public Numérique)

L'Espace public numérique a été transféré dans l'école et pourra servir aux élèves. Les mercredis seront réservés aux particuliers qui ont des besoins en informatique. Il est nécessaire de prendre RDV en mairie pour programmer une formation. Ce transfert a été proposé à Madame la Directrice de l'école qui a donné son accord.



BASE DE LOISIRS



Les 4 arbres qui avaient été cassés à la base de loisirs, ont été remplacés en espérant que cette incivilité ne se reproduise plus. Un nouveau projet d'installation d'un auvent à la base de loisirs est en cours de réalisation par la commune plus deux jeux pour les enfants.



Haut Débit : La Fibre

Les sociétés FRI et ORANGE ont installés les armoires de connexion pour la fibre, rue de l'église. COVAGE a réalisé le pré-aiguillage des câbles sur l'ensemble de la commune (environ 2 mois de retard suite au COVID-19).



Maison pour Tous

Suite aux pluies importantes en janvier et février, des infiltrations d'eau par les joints de pierre ont provoqué un décollement et avec le gel et le dégel, une partie du mur (côté du CR2) est tombée. La municipalité a pris toutes les précautions nécessaires afin de sécuriser le pourtour de la « Maison pour Tous ». La Mairie a contacté toutes les instances afin d'obtenir un financement car le coût des travaux s'élève à environ 20.000 euros. Les travaux de maçonnerie ont été réalisés par l'entreprise JH Bâtiment des BIZOTS.



LA MAIRIE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mairie actuelle a subi des dommages irréversibles au niveau des fondations et des murs. De multiples fissures sont apparues dans tout le bâtiment et un des murs qui menaçaient de s'effondrer a été consolidé par les Sapeurs-Pompiers en 2019. Après l'expertise de l'assurance, de la commune et d'entreprises, il est important, afin d'assurer la sécurité des agents, des administrés et de toutes les personnes venant en mairie d'engager un projet de démolition et de reconstruction. Le Maire propose tout d'abord une pré-étude, avec un bureau d'architecte, qui est budgétisée en 2021 afin de préétablir tous les documents administratifs et de réaliser les dossiers de demandes de subventions. La mairie sera ensuite transférée dans la Maison Pour Tous durant la durée des travaux. Les démarches nécessaires seront réalisées auprès de la Préfecture et de la Sous-Préfecture. Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à l'unanimité.

Le Restaurant Scolaire



En raison de la covid-19 les enfants déjeunent uniquement avec leurs camarades de classe par groupe et conservent leur place chaque semaine ! un climat plus calme pour les petits. Les repas sont pris dans le réfectoire et la salle des fêtes.



ENEDIS

Fin d'année 2020 deux coupures d'électricité importantes qui ont été provoquées par la casse d'un poteau sur la ligne de moyenne tension qui se situe entre la Place Chêne et l'Avoine. ENEDIS avait engagé des moyens importants afin de limiter le temps de coupure.



TRAVAUX FOSSES

Des travaux importants de fossés ont été réalisés par les services de la CUCM rue des Chênes au carrefour de la Cruzille.



Passage à niveau

Le passage à niveau des Fougeards sera électrifié et mis en conformité par la SNCF en juin 2021.



INFORMATION ARRETE PREFECTORAL LAC DE LA SORME

Un arrêté préfectoral a été mis en vigueur pour la préservation en eau potable du lac de la Sorme il est rappelé qu'il est **formellement interdit de pénétrer dans l'eau.**



CEREMONIE DU 19 MARS

En raison du COVID-19 la cérémonie du 19 mars s'est déroulée avec le président de la FNACA et deux membres ainsi que le maire des BIZOTS

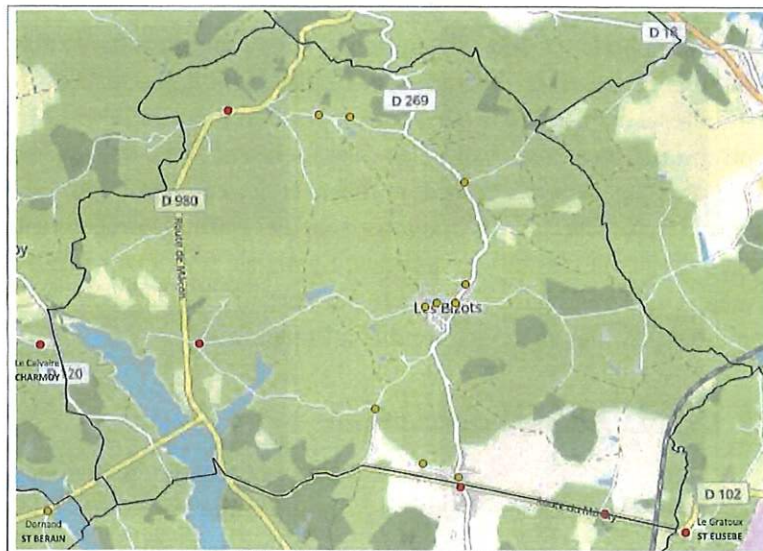


POINTS DE REGROUPEMENT

Les services de la CUCM vont supprimer à partir du mois de juin l'ensemble des containers individuels sur l'ensemble de la commune. Ils seront remplacés par plusieurs points de regroupement :- Sur la route D102, côté Blanzy - Au lieu-dit Montfaucon - Au lieu-dit La Gaité L'ensemble des autres points de regroupement ne seront pas modifiés. La CUCM se chargera de la communication aux habitants concernés.

CUCM

Collecte 2021 : Commune collectée 100 % / ● Déploiement PAV / ● PAV en service



La CUCM a procédé au marquage des stops des lignes centrales de la chaussée du bourg des BIZOTS et remplacement du panneau de jalonnement face à la mairie.



VOL DU CAMION DE LA COMMUNE

Suite au vol du camion en 2019 la municipalité a dû racheter un camion simple avec une aide financière de 10 000 euros, car celui-ci était très utile entre autre, pour l'entretien des chemins des balades vertes. La municipalité remercie la CUCM pour l'attribution d'un fond de concours qui n'est pas négligeable pour notre Commune.



Une remise des médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, samedi 27.03.2021



Après un mot d'accueil du Maire des BIZOTS, Jean-Paul LUARD, Gérard TOLLARD a d'abord procédé à la remise des médailles de bronze aux personnes suivantes : Isabelle Aguilar, qui est notamment impliquée au club de gymnastique de Blanzy, Christian

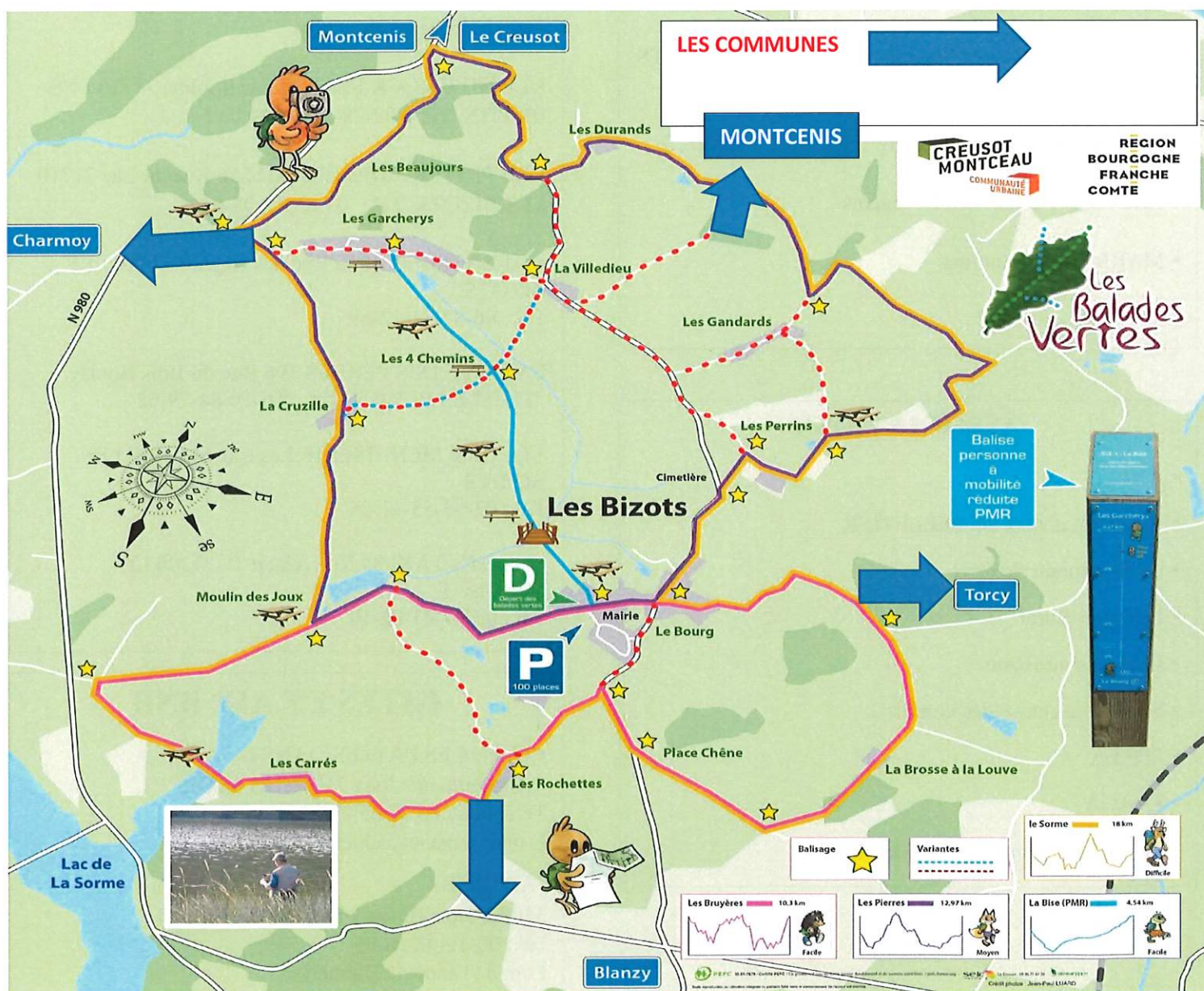
Leduc, officiant dans l'association des BIZOTS, les Amis d'Antoine Pelletier, Martine Ritter, qui officie aussi dans l'association les Amis d'Antoine Pelletier, Marie-Thérèse Vannier, de l'association les Amis d'Antoine Pelletier. L'après-midi s'est poursuivie avec la reconnaissance de l'engagement dans le milieu associatif de 5 femmes et 5 hommes. Ont ainsi été reconnus : Isabelle Aguilar, Fabienne Gallo, pour l'EAC et l'association les Amis d'Antoine Pelletier, Christian Leduc, de l'association les Amis d'Antoine Pelletier. Malgré l'absence d'un pot de l'amitié que certains auraient bien voulu partager, c'est surtout la reconnaissance des engagements des hommes et des femmes auprès des jeunes, du milieu du sport et plus globalement des associations qui a été honoré.





La municipalité a pour projet 2021-2022 de poursuivre les aménagements pour une meilleure qualité de promenade.

La Municipalité souhaite avoir vos observations afin de pouvoir améliorer l'ensemble de ces circuits, les suggestions sont à déposer en mairie.



L'ACTIVITE ECONOMIQUE DES BIZOTS

AGRICULTEURS (TRICES)

- NECTOUX Bernard La Grande Villedieu 71 710 LES BIZOTS Tél : 03-85-55-72-45
- PARIAT Joël Le Tremblay 71 710 LES BIZOTS Tél : 03-85-55-43-61
- MEUNIER Sandrine Les Theurots 71 710 LES BIZOTS Tél : 03-85-55-19-23
- CHAVET Gille Sainte Marie 71 710 LES BIZOTS
Tél : 03-85-55-89-29
- DUVERNE Vincent Les Carrés 71 710 LES BIZOTS Tél : 03-85-55-18-79
- DUBAND Gérard Les Rochettes 71 710 LES BIZOTS Tél : 03-85-55-64-74
- LAMALLE Loïc Les Machurons 71 710 LES BIZOTS Tél : 09-81-25-70-13
- LACAGNE Isabelle Le Bourg 71 710 LES BIZOTS
- BRETIGNY Alain Les Bourgeois
- MARMORAT Antoine

ASSOCIATIONS

- AVI
- Les Amis d'Antoine PELLETIER
- Le Restaurant Scolaire
- Le Foyer Rural
- La récré au Bizots
- Société de chasse des combes
- FDSEA
- FNACA
- Service de remplacement La relance

ARTISANS, TP et ENTREPRISES

- PLAQISOL 71 710 LES BIZOTS Tél : 06-48-49-09-43 E-mail : plaqisol-batiment@hotmail.com
- SARL DUBAND Les Morins Tél : 03 85 55 43 42
- BIJOUTERIE – JOAILLERIE LEGROS Les Beaujours 71 710 LES BIZOTS Tél : 03-85-55-15-21 E-mail : contact@legros-joaillerie.com
- SARL DESJOURS Les Beaujours 71 710 LES BIZOTS Tél : 03-85-56-32-09 E-mail : jean-yves.desjours@wanadoo.fr
- DEPOIL (EARL) La Cruzille 71710 LES BIZOTS Tél : 03 85-55-41-79
- RENOV'HYGIENE La Villedieu 71710 LES BIZOTS Tél : 03-85-79-02-24 E-mail : renovhygiene@yahoo.com
- LE NEW ROCK Rue Du Bois Boulay, 71710 LES BIZOTS Tél : 07-78-56-60-29
- LE PETIT CAMPAGNARD 256 Rue du Lac 71710 LES BIZOTS Tél : 03-85-77-05-04
- JH BÂTIMENT 216 Rue des Chênes 71710 LES BIZOTS Tél : 06-87-31-12-69
- LA CAVE DES PERESS 196 Rue du Bois Boulay 71710 LES BIZOTS Tél : 06-10-84-79-02
- LOURY MENUISERIE Les Carrés 71710 LES BIZOTS Tél : 03-85-55-31-85
- BIZOTS-TAXI 84 Rue Albert 1^{er} 71200 LE CREUSOT Tél : 06-27-41-82-10

GITES ET AIR BNB

- Gite « LES PATTES DANS L'EAU »
Le Moulin des Joux 71710 LES BIZOTS
Téléphone:06.27.65.27.21
E-mail : contact@chienpresqueparfait.fr
- AIR BNB
330 Le Bois Bourgeois 71710 LES BIZOTS
Tél : 06-19-42-38-89
E-mail : Landiv41@aol.com

Le civisme contribue à préserver au quotidien une commune agréable pour tous. Il s'agit de respecter des règles de vie collective et d'intégrer une dose de bon sens et de respect dans nos comportements entre voisins.

► **BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS** : Par arrêté préfectoral, le brûlage des déchets verts ou autres est interdit car il génère des émissions de substances toxiques pour l'homme et l'environnement. Il ne concerne pas que les particuliers mais également les paysagistes, entreprises d'espaces verts et les services techniques de la commune.

Tous les déchets verts sont concernés : tontes de pelouse, tailles de haie, élagages, débroussaillages.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

Les déchets doivent être déposés à la déchetterie de la CUCM.

En cas de non-respect des règles de brûlage, une amende de 450€ peut être appliquée.



► **JE BALAIÈ DEVANT MA PORTE** : Pour un village propre, les services communaux assurent l'entretien des rues de la commune. Le balayage et le nettoyage des trottoirs et de caniveau devant chez soi est une obligation. Il est de la responsabilité de chacun de veiller au maintien de la propreté devant son habitation.

En hiver, riverains, propriétaires ou locataires doivent dégager la neige accumulée sur les trottoirs devant leur domicile ou leur magasin, ainsi que d'y répandre du sel en cas de verglas et respecter le travail des déneigeurs en ne remettant pas la neige aux endroits déjà déneigés.

En cas de problème, la personne accidentée peut entreprendre des poursuites contre le riverain négligeant car «chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence».

Code général des collectivités territoriales et du Règlement sanitaire départemental.

► **LES NUISANCES SONORES** : Appareils bruyants, activités



de bricolage et de jardinage : Il vous est demandé de respecter votre voisinage lors de vos travaux de bricolage, jardinage ou autre réalisés à l'aide d'outils bruyants tels que tondeuses, débroussailluses, tronçonneuses, perceuses, meuleuses etc...

Ces activités ne sont autorisées qu'aux horaires suivants : (Arrêté préfectoral du 30 juillet 2001 n° 01/2640/2-47)

- Jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

► **ANIMAUX** : Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants. Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon prolongée, un ou des animaux dans un logement, dans une cour ou un jardin. Le propriétaire est toujours responsable de son animal et des actes qu'il occasionne.

Quand vous promenez votre chien : Il doit être tenu en laisse et ne pas souiller les trottoirs, jardins et pelouses. En application de l'article 211-5 du code rural, les chiens de première et deuxième catégorie « chien de garde et de défense » doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure :

- sur la voie publique,
- dans les parties communes des immeubles collectifs où ils ne peuvent stationner,
- dans les lieux publics,
- dans les locaux ouverts au public.

Le permis de détention est obligatoire pour les chiens de catégorie 1 et 2.



► **SI VOS ARBRES OU VOTRE HAIE DÉPASSENT SUR LA RUE**

Vous devez obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques et privées afin de ne gêner ni la circulation des piétons ni la visibilité des panneaux de signalisation. Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs des réseaux EDF, Telecom et éclairage public.

► **COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES** : Les containers mis à disposition pour la CUCM, entre deux ramassages, ne doivent pas rester sur la rue et gêner la circulation des voitures et le passage des piétons sur le trottoir mais doivent être rentrés dans un local ou dans votre cour ou jardin.

En aucun cas, les gros déchets, les déchets verts, les gravats, la ferraille ne doivent être déposés près des containers, mais à la déchetterie.



► **ABANDONNER DES DÉCHETS** : Il est interdit d'effectuer d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs. Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur un banc public est rigoureusement interdit.

► **STATIONNEMENT ET RÈGLE DE CONDUITE** : Est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs. Les trottoirs sont réservés aux piétons. **LEUR SÉCURITÉ EST EN JEU : RESPECTEZ-LES.**

Tout automobiliste est tenu de se garer aux endroits non gênants. Comment passera une maman avec sa poussette ou un handicapé avec son fauteuil roulant si un véhicule est garé sur le trottoir ? Comment un habitant sortira de son garage si le passage est obstrué ? Tout est question de comportement citoyen.

Stationner sur le trottoir peut provoquer un accident dont vous seriez responsable !

Ce type d'infraction est passible d'une contravention de 2^e classe (35€) pour un stationnement considéré gênant et de 4^e classe (135€) pour un stationnement considéré comme très gênant. (décret 2015-808 du 2 juillet 2015-art11).

En conduisant mon véhicule, j'adopte une conduite responsable, une attitude courtoise et je respecte le code de la route en matière de vitesse, limité à 30 km/h partout dans le bourg et respect de la signalisation (stop, sens interdit, passage piéton). Je suis vigilant aux abords des écoles.

CONTACTS UTILES

La Communauté Urbaine Le Creusot Montceau

Numéro vert : 0.800.216.316 - Site internet : www.creusot-montceau.org

Ramassage des ordures ménagères, Déchetteries, Transports, Habitat, Tourisme...
Transport à la demande sur réservation

Les Urgences

- ° **Electricité** : 0.810.333.071 ° **GAZ** : 0.800.47.33.33 ° **EAU** : 0.810.000.877
- ° **Urgences** : 112 ° **Hôpitaux** : **Le Creusot** : 03.85.77.20.00 - **Montceau** : 03.85.67.60.60
- ° **PHARMACIE** de garde : 0.825.74.20.30 (0.15€/min) ou www.servigardes.fr

Le Centre des Finances Publiques devient SGC

La Perception de Montcenis a fermé ses portes le 1er janvier 2021.
Un Service de Gestion Comptable a été créé pour regrouper plusieurs Trésoreries.
La Commune dépend désormais du **Centre des Finances Public du Creusot**.
Adresse : 5 allée Jean Perrin - **Tél** : 03 85 77 40 00
Ouvert du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Les Services Administratifs - www.service-public.fr

- ° **Carte Nationale d'Identité et Passeport** : 1/pré-demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr/> ou retrait d'un formulaire dans votre Mairie 2/ pièces à apporter dans une commune équipée de station biométrique, notamment Mairie du CREUSOT ou de MONTCEAU
- ° **Cartes grises** sur le site internet <https://ants.gouv.fr/> ou auprès d'un garagiste agréé au SIV
- ° **Permis de conduire** uniquement en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr/>

Les autres services

- ° **Assistants sociales** : 03.85.77.03.30 RDV Espace Tuilerie MONTCHANIN
- ° **Conciliateur** : M. DI CAMPLI : 06.86.43.65.13 - antoine.di-campli@conciliateurdejustice.fr
- ° **Conseil Départemental de l'Accès au Droit** : 06.40.48.52.86
- ° **Défenseur des droits** : 03.85.90.87.80 (Chalon-sur-Saône)
- ° **Ecrivain public** : 06.40.48.40.23 (courrier et dossiers administratifs – gratuit)
- ° **Travaux d'amélioration de l'habitat** : 03.85.21.01.60 ou 0.800.880.531

Internet (danger et réseau)

- ° Pour des **ACHATS SÉCURISÉS**, vérifiez le « S » de <https://>
- ° **Info ESCROQUERIES** : 0.811.02.02.17 ou www.internet-signalement.gouv.fr
- ° **Lutte contre les arnaques** : www.economie.gouv.fr/dgccrf/infos-arnaques
- ° Un doute sur un email **PAYPAL** : transférer le à spoof@paypal.fr
- ° Un colis envoyé à un **FRAUDEUR** : prévenez La Poste au 3631
- ° Signalez un site de **PHISHING** sur www.phishing-initiative.fr
- ° Signalez un problème de **réseau** : <https://jalerte.arcep.fr>

COVID-19 - le site : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> - le n° vert : 0 800 130 000

LE BON SAMARITAIN : UNE APPLI QUI SAUVE DES VIES



UN DISPOSITIF EN DEVENIR

La prise en charge de l'arrêt cardiaque en France constitue un enjeu de santé publique majeur car l'arrêt cardiaque est responsable de la mort de plus de 50 000 personnes par an.

Le taux de survie moyen d'une victime d'un arrêt cardiaque est seulement de 7,5% en France. Ce faible pourcentage s'explique, en partie, par l'absence d'une pratique rapide de réanimation cardiaque par les témoins et l'utilisation trop tardive d'un défibrillateur cardiaque.

Sans geste de réanimation, chaque minute qui passe diminue de 10% les chances de survie.

- Une victime d'un arrêt cardiaque qui n'est pas réanimée dans les 10 minutes n'a quasiment aucune chance de survie.

Aussi, de nombreuses applications se développent ayant pour objectif de gagner du temps pour prodiguer les premiers soins à une personne en détresse dans l'attente de l'arrivée des secours publics.

C'est le cas notamment de celles relatives au recensement et à la mise à disposition des défibrillateurs automatisés externes à proximité d'un événement (Staying Alive) ou celles relatives à l'engagement d'un citoyen secouriste (Sauv Life, le Bon Samaritain).

LE BON SAMARITAIN, UN MAILLON DEVENU INCONTOURNABLE

Déjà leader dans le domaine de la cartographie des défibrillateurs avec l'application Staying Alive, la communauté de volontaires du Bon Samaritain est devenue un maillon incontournable de la chaîne des secours qu'elle a révolutionné dès son lancement en 2017 avec les Pompiers de Paris.

Alors qu'elle est déployée dans près de 60 départements, chaque mois de nouveaux services d'urgences la choisissent pour son efficacité et sa simplicité.

- Staying Alive 1^{re} application communautaire de secours aux victimes d'arrêt cardiaque !



EN 2020,
LES SAPEURS-POMPIERS
DE SAÔNE-ET-LOIRE ONT DÉCLENCHÉ
514 FOIS LES SECOURS POUR SUSPICION
D'ARRÊT CARDIO-RESPIRATOIRE.



BON SAMARITAIN



STAYING ALIVE

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ POUR ÊTRE HABILITÉ AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS ?

Rapprochez-vous des organismes de formation agréés et de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire qui fait également partie prenante de ce projet.

En tant qu'organisme de formation au secourisme grand public, l'Union départementale sera le relais lors de ces formations au développement du nombre de bons samaritains dans le département de Saône-et-Loire comme tous les autres organismes de formation agréés (Croix-Rouge et l'Association départementale de sécurité civile).

POUR QUI ?

- Tous citoyens qui souhaitent devenir un acteur des secours à part entière
- Tout public
- Établissements scolaires

Secourir c'est notre quotidien

POURQUOI ?

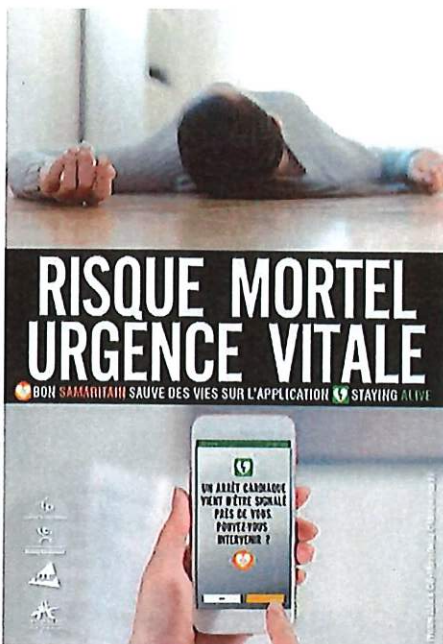
- Augmenter les chances de survie immédiate de la victime de 4 à 40 %
- Savoir-faire une bonne estimation de l'état de la victime permet un précieux gain de temps
- Devenez un acteur indispensable à la chaîne des secours

COMMENT ?

En assistant et en participant activement à la formation Contenu de la formation PSC1 :

- La protection
- L'alerte
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime est inconsciente
- La victime ne respire pas
- La victime saigne abondamment
- La victime se plaint après un traumatisme
- La victime s'étouffe

Chaque minute gagnée augmente de 10 % la probabilité de survie de la victime



Fort de 110 000 membres, Le Bon Samaritain connaît une croissance soutenue. Ce sont ces Bons Samaritains, formés pour la plupart, mobilisables à tout instant par les services de secours, qui sont le cœur de l'efficacité de cette solution.

Avec plus de 7 500 déclenchements à ce jour, plusieurs milliers d'interventions ont été réalisées avant l'arrivée des secours, et plusieurs centaines de vies sauvées.

Le Bon Samaritain est un organisme à but non lucratif, qui met gracieusement à disposition ses applications communautaires, autant au grand public qu'aux professionnels de l'urgence (Pompiers et SAMU). Son financement est assuré grâce au mécénat de partenaires privés et publics.

À sa mission principale qu'est l'amélioration de la survie des victimes, s'ajoute la sensibilisation de la population à l'apprentissage des gestes qui sauvent, principal objectif gouvernemental dans le domaine de l'arrêt cardiaque.

Le Bon Samaritain est partenaire de la Fédération nationale des Sapeurs-Pompiers de France et a reçu le soutien officiel de la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises et du Ministère de la Santé.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Lors d'un arrêt cardiaque, le Centre de transmission de l'alerte des Sapeurs-pompiers (CTA) engage les secours publics.
- Une fois les secours engagés, l'opérateur du CTA recherche, via l'application Internet « le Bon Samaritain », si un secouriste est disponible.
- Les « Bons Samaritains » disponibles aux alentours sont géolocalisés et informés par un système de déclenchement à distance via leur téléphone mobile.
- Si un bon samaritain accepte, le CTA est informé et le bon samaritain se rend sur les lieux de l'arrêt cardiaque guidé par son téléphone portable.
- La position d'un défibrillateur automatique externe est transmise au bon samaritain.
- Si deux bons samaritains sont disponibles, l'un se rend sur les lieux de l'arrêt cardiaque et l'autre va récupérer le défibrillateur automatique externe avant de se rendre sur les lieux.

Si des sapeurs-pompiers sont inscrits comme bons samaritains et qu'ils n'ont pas été déclenchés sur cette intervention, ils pourront intervenir à titre individuel en tant que bon samaritain.

QUI PEUT ÊTRE BON SAMARITAIN ?

Tout le monde peut jouer un rôle et peut télécharger l'application Staying Alive pour être recensé en tant que tel.

1. Vous avez un diplôme de secouriste

Vous pouvez aller directement auprès de la personne pour prodiguer les premiers secours

2. Vous n'avez pas de notion de secourisme

Vous pouvez aller chercher le défibrillateur à proximité pour faire gagner du temps au secouriste déjà sur place.